Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Informations sur le produit

Marque: **Diazinon**

Utilisation: Produit phytosanitaire

Société
Burri Agricide
Rue de l`Eau 5
CH-2555 Brügg

Tel: 032/ 373 63 63
Fax: 032/ 373 24 37
E-Mail: info@burri-agricide.ch

No. pour des renseignements:
Burri Agricide 032/ 373 63 63 (lundi – vendredi 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00)

Téléphone en cas d'urgence:
Centre d'information de toxicologie (temps restant) 145

2. Identification des dangers

Danger:
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Dangers spécifiques:
Inflammable.
Nocif en cas d'ingestion.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Les vapeurs peuvent causer somnolence et obnubilation.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique:
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants	CAS-No.	EINECS-No. ELINCS-No.	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration (w/w)
Solvant Naphte	264742-95-7	265-199-0	Carc. Cat.2; Xn, Xi, N	R10, R37,	65.0%

				R51/53, R65, R66, R67	
diazinon (ISO)	333-41-5	206-373-8	Xn, N	R22, R50/53	25.0%

4. Premiers secours

Remarques générales: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Contact avec les yeux: Rincer les yeux en eau courante pour plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
Inhalation: Donner de l'air frais. En cas de douleurs, consulter un médecin.
Ingestion: Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

5. Mesures de lutte contre

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:
Aucune mesure particulière n'est requise.
Moyens d'extinction approprié:
Poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2), sable. Ne pas utiliser de l'eau.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles:
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes sans défense.
Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux ou la canalisation. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes de nettoyage/ récupération:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. Ne pas laver avec de l'eau ou avec des produits de nettoyage délavés.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions pour la manipulation sans danger: Veiller à une bonne ventilation/ aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions: Eloigner les sources d'ignition. Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Aucune exigence particulière.
Précautions pour le stockage en commun: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations technique:
Sans autres indications, voir point 7.

Composants présentant des valeurs- seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains: Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/ à la substance/ à la préparation. En raison des tests manquants, aucune recommandation ne peut être remise au matériel de gant pour le produit/ la préparation/ le mélange des produits chimiques. Le choix du matériel de gant tenant compte de temporaires de rupture, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants: Le choix de gant appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux: Lunettes de protection épaisses.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Forme:	Liquide (Concentré émulsionnable)
Couleur:	Selon de désignation de produit (jaune)
Odeur:	Caractéristique

Informations supplémentaires

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	45 °C
Température d'inflammation:	450 °C
Auto- inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif. Toutefois la formation des mélanges de vapeur/aérien dangereux sont possible.
Limite d'explosion:	
Inférieure:	0.7 Vol %
Supérieure:	7.5 Vol %
Pression de vapeur (20 °C):	5 hPa
Densité (20 °C):	0.936 g/cm3
Solubilité dans l'eau:	Entièrement miscible.
Valeur du pH (20 °C):	5.3
Teneur solvants:	
Solvants organiques:	90.0%
VOCV (CH):	65.00%

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/ Conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réactions dangereuses:	Pas de réactions dangereuses connues.
Matières à éviter:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD50/ LC50 déterminantes pour la classification:

Oral:	LD50, 1250 mg/kg (rat)
Dermique:	LD50, > 2150 mg/kg (rat)
Inhalatoire:	LC50/4 h, > 2330 mg/l (rat)
Solvant Naphta:	Oral, LD50, > 6800 mg/kg (rat)
	Dermique, LD50, > 3400 mg/kg (lapin)
	Inhalatoire, LC50/4 h, > 10.2 mg/l (rat)
Diazinon (ISO):	Oral, LD50, 300 mg/kg (rat)
	Dermique, LD50, 900 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Irritation de la peau:	Pas d'effet d'irritation.
Irritation des yeux:	Pas d'effet d'irritation.
Sensibilisation:	Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif

Irritant

12. Informations écologiques

Remarque: Très toxique chez les poissons.
Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 3 (Classification propre):
très polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Très toxique pour organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit: En accord avec les réglementations locales et nationales.
Récipients: Mettre les récipients vidés et nettoyés à la poubelle.
Résidus: Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

Selon la Directive 2000/532/CE:
comme modifiée: 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des Code d'élimination de déchet: substances dangereuses)

14. Informations relatives au transport

No ONU: 3071
Désignation du produit: 3017 Organophosphor-pesticide, liquide, toxique, inflammable (Diazinon (ISO))

Transport par terre ADR/ RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train, transfrontalier):
Classe ADR/ RID: 6.1 Matières toxiques.
Indice Kemler: 63
Groupe d'emballage: III
Etiquette de danger: 6.1+ 3

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
Classe IMDG: 6.1
Label: 6.1+ 3
Groupe d'emballage: III
No EMS: F-E,S-D
Marine Polluant: Oui

Transport aérien ICAO- TI et IATA- DGR:
Classe ICAO/IATA: 6.1
Label: 6.1+ 3
Groupe d'emballage: III

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/ les lois respectives nationales.

Symbole(s):	Xn	Nocif
	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de risques:	R10	Inflammable.
	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) de sécurité:	S1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
	S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/ vapeurs/ aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
	S29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
	S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
	S43	En cas d'incendie, utiliser … (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter: «Ne jamais utiliser d'eau »).
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
	S 57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
	SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
	Spe 8	Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et (indiquer la période) après traitement. Ne pas appliquer

lorsque des adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.

Autres indications: Pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement, le mode d'emploi est à observer.

Instructions nationales:

Classe	Part en %
NC	90.0

16. Autres informations

Texte complet des phrases R mentionnées au chapitre 3

R10 - Inflammable.
R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R37 - Irritant pour les voies respiratoires.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Numéro d'agréation: W 1948 Version: 08.09.2009